

# LA MAISON FORTE ET SES AVATARS DANS LES ENVIRONS DE DIJON<sup>1</sup>

par Hervé MOUILLEBOUCHE

Le paysage du Moyen Âge, dans l'imaginaire de l'historien, est dominé par la silhouette impressionnante et omniprésente du château. Se défiant de son imaginaire pour enquêter sur le terrain et dans les archives, l'historien découvre là encore une abondance de vestiges, de signes plus ou moins visibles, qui attestent l'importance de l'habitat fortifié dans tout le bas Moyen Âge. Cette impression première doit pourtant être critiquée, puisque le château et la maison forte ont tendance à laisser des signes plus grandioses, moins périssables, que des structures peut-être plus importantes dans les campagnes du Moyen Âge, tels l'assèlement ou l'habitat intercalaire. Pour ne pas être victime de ses impressions, l'historien doit donc se livrer à des inventaires exhaustifs et précis, mais aussi s'interroger sur le devenir des structures étudiées, et sur les différentes formes auxquelles elles ont pu donner naissance dans le paysage contemporain.

Une petite histoire de l'habitat fortifié dans les environs de Dijon doit donc honnêtement commencer par un inventaire : inventaire de ce qui reste, et inventaire rétrospectif de ce qui a été. Dans cet inventaire de toutes les structures fortifiées, il se trouve que la place prise par les

---

1. Cet article fait suite à un mémoire de maîtrise soutenu en 1987 sous la direction de M. BUR : *L'habitat fortifié dans les environs de Dijon du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle, (cantons de Gerlisy, Gevrey-Chambertin, Saint-Jean-de-Losne et Sombernon)*, publié dans les *Cahiers du Mesmontois*, n° 37. Cet ouvrage devait beaucoup aux autres études de castellologie précédemment entreprises sur la Côte-d'Or, à savoir HOURS (H.-E.), *Peuplement et habitat rural en Bourgogne au Moyen Âge : le cas du Bas-Pays dijonnais* ; thèse de l'École des Chartes, 1978, (dactyl., A.D.C.O. 1 Mi 721) ; MARLAND (I.), *Les maisons fortes de l'Auxois, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, maîtrise d'Histoire, Paris-X Nanterre, 1973, (dactyl.) ; PESEZ (J.-M.) et PIPONNIER (Fr.), « Les maisons fortes bourguignonnes », *Château-Gaillard*, t. V, Caen, 1972, p. 143 à 164 ; VIGNIER (Fr.), *Châteaux de Côte-d'Or*, Paris, 1967, et *Dictionnaire des châteaux de France. Bourgogne-Nivernais*, Paris, 1981. Le présent article reprend quelques-unes des conclusions ébauchées en 1987, mais il ne se défend pas de les corriger parfois en anticipant sur les résultats d'une thèse en cours sur l'habitat fortifié mineur en Bourgogne du nord.

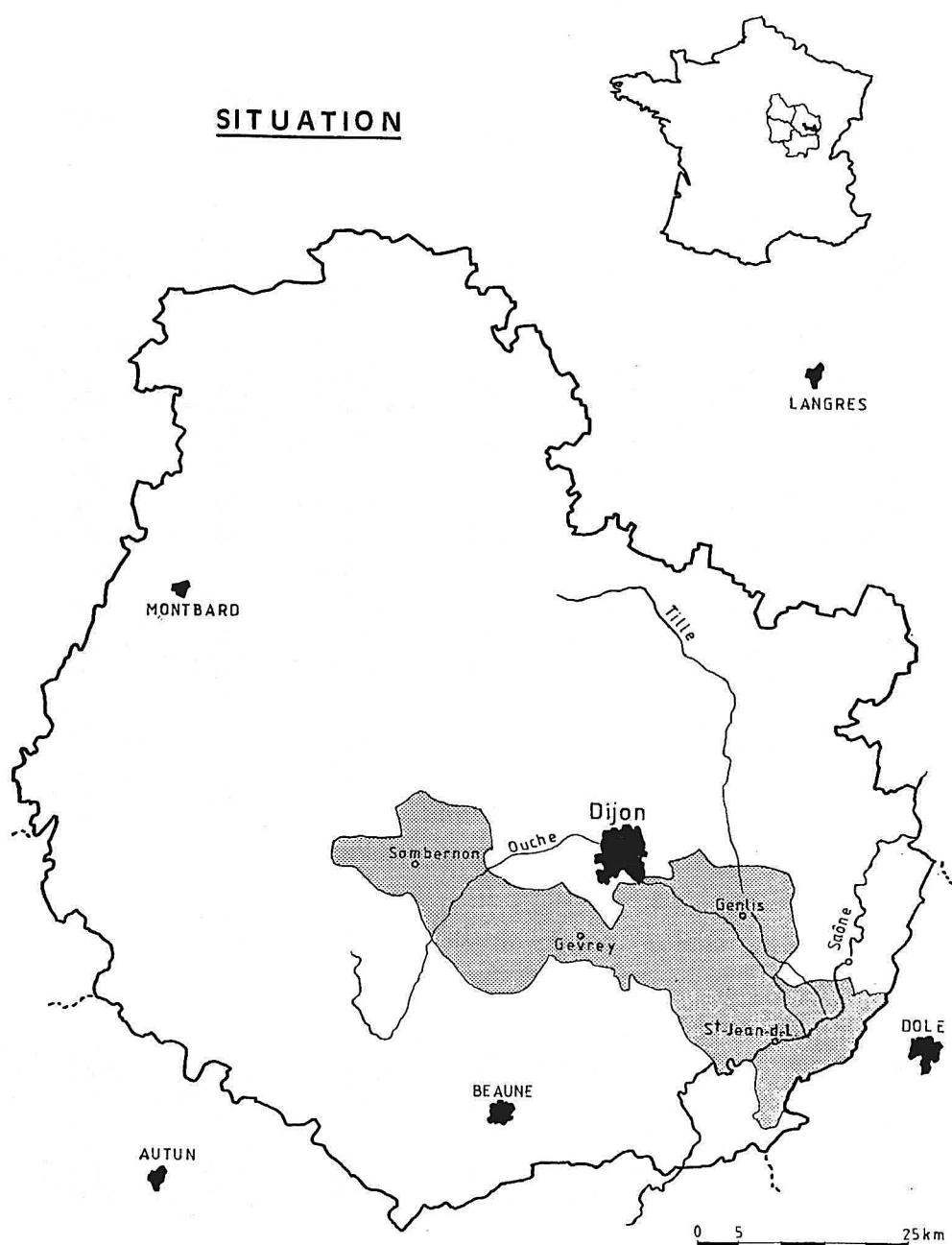


FIG. 1. — Situation de la zone étudiée.

maisons fortes est telle que ce type d'habitat mérite qu'on s'y attarde un peu plus longuement : afin d'en dégager l'histoire, la fonction, et enfin pour voir comment son évolution postmédiévale a pu créer des vestiges, des avatars qui, à l'instar des avatars du dieu Vichnou, pour être si éminemment divers, n'en sont pas moins les expressions et les témoignages d'une même structure originelle, celle-là même que recherche l'historien.

#### L'HABITAT FORTIFIÉ DANS LES ENVIRONS DE DIJON

L'étude qui a précédé la présente réflexion a porté, par un choix presque aléatoire, sur un secteur formé par les quatre cantons de Genlis, Gevrey-Chambertin, Saint-Jean-de-Losne et Sombernon, plus quelques communes des cantons d'Auxonne et de Dijon, soit une bande s'étendant d'est en ouest sur une cinquantaine de kilomètres de part et d'autre de Dijon (fig. 1). Ce découpage présente l'avantage certain de confronter deux régions très contrastées.

À l'ouest, le canton de Sombernon touche à l'Auxois, dont les vertes collines isolent des villages groupés autour de quelques forteresses ; il s'étend également largement sur le bailliage de la Montagne, reliefs calcaires puissants, profondes vallées, larges forêts à peine trouées de quelques clairières : isolement propice à une résistance larvée au pouvoir du duc.

À l'est, la plaine de la Saône lui est moins hostile. Terres lourdes, trop humides parfois, mais terres peuplées, ouvertes par de larges voies commerciales ; les ducs de Bourgogne y implantent à l'envie leurs domaines. Entre les marais inondables des Tilles et les sols ingrats de la forêt de Cîteaux, Rouvres, Brazey, Longecourt, Laperrière-sur-Saône accueillent la duchesse et ses haras, et plus prosaïquement surveillent les intérêts du duc le long de la stratégique route du sel.

Sur la région test ainsi définie, il s'agit de réaliser l'inventaire le plus complet possible de tout habitat fortifié, existant ou ayant existé. Le point de départ obligé est bien sûr aux Archives départementales<sup>2</sup>, où les aveux de dénombrement d'une part, les cherches de feux d'autre part, fournissent un inventaire presque complet de tout ce qu'on a fortifié en Bourgogne depuis le x<sup>e</sup> siècle. Presque complet ... car quelques sites manquent : ceux dont les archives n'ont pas eu l'heure d'échapper

2. *Archives départementales de la Côte-d'Or* ; sauf précisions contraires, toutes les cotes d'archives citées en sont extraites.

au grand nettoyage révolutionnaire ; tous ceux, trop petits, qui n'ont pas retenu l'attention des rédacteurs des *cherches de feux*<sup>3</sup> ; tous les fortins plus ou moins clandestins qui ne rendaient pas hommage au duc et dont la chancellerie pouvait ignorer jusqu'à l'existence ; enfin toutes les *munitiones* qui sont mortes trop tôt, et qui ne sont plus qu'une butte de terre, une « motte castrale » quand apparaît l'âge nouveau où l'écriture de plus en plus supplée la mémoire défaillante<sup>4</sup>.

Tous ces sites anonymes se traquent sur le terrain, ou plus confortablement sur les plus vieux dessins du terrain conservés, c'est-à-dire les plans anciens. Parmi ceux-ci, assez nombreux sont les plans de partage de dîme, ou bien les « *tibériades* » (plans d'un domaine seigneurial), où le géomètre conscient a reproduit le tracé d'une butte suspecte, d'un fossé remarquable, ou plus simplement porté sur le plan, comme à Longchamp, la mention « *château* » (fig. 2)<sup>5</sup>. Mais la grande manne de l'archéologue se ramasse dans les incomparables cadastres dits napoléoniens, dessinés entre 1808 et 1815 pour la vallée de la Saône, et avant 1830 pour le bailliage de la Montagne. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la déforestation est maximale, le remodelage des micro-reliefs s'effectue au rythme lent de la pioche, et le parcellaire jamais remembré est l'inestimable palimpseste de 10 000 ans d'histoire rurale : si un château a existé, le cadastre en garde le dessin. Bien souvent, il en dessine les fossés (souvent encore en eau au XIX<sup>e</sup> siècle), la basse-cour, le pourpris ; au pire, il ne se souvient que d'un nom, d'un toponyme dont le sens au fil des âges s'était perdu, mais qui garde intact son message d'Histoire.

Parmi ces toponymes, on retiendra particulièrement les « *château* », « *fossés* », « *effossés* », « *tour* » et autre « *ressingle* »<sup>6</sup>, qui indiquent presque à coup sûr la proximité de vestiges castraux. Les « *mottes* » en revanche sont des noms de lieux aussi nombreux que trompeurs : tout d'abord, parce que dès le XIII<sup>e</sup> siècle la « *motte* » désigne très vaguement un terrain fossoyé : ce peut être une motte castrale, une motte de moulin, la plate-forme d'une maison forte, l'emplacement d'un château détruit, une maison seigneuriale dont les fossés sont la principale

3. Par exemple la maison forte de Sainte-Marie-sur-Ouche, jamais citée dans les *cherches de feux*.

4. Par exemple le tertre du lieu dit Larsingue, dans les bois de Collonges-lès-Premières, qui ne peut être identifié à aucune mention d'archives.

5. Autre exemple à Collonges-lès-Premières, plan de partage de dîme de 1692, (46 H 839), portant la mention « *motte du chatteau de la foret fossoyé* ».

6. Toponyme « *le château* » à Longchamp, « *les Effossés* » à Échannay, « *la Tour* » à Magny-lès-Aubigny, « *la Single* » à Quetigny, « *Larsingue* » à Collonges-lès-Premières.

défense, ou un meix fossoyé pour une autre raison<sup>7</sup>; ensuite, parce que jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les paysans de la plaine ont affecté ce nom de « motte » à n'importe quelle parcelle cultivable, peut-être plus particulièrement à celles que limitait un fossé de drainage. En tout cas, autour de Dijon, ce toponyme n'est jamais en relation avec les vestiges apparents de ce que les archéologues appellent une « motte castrale ».

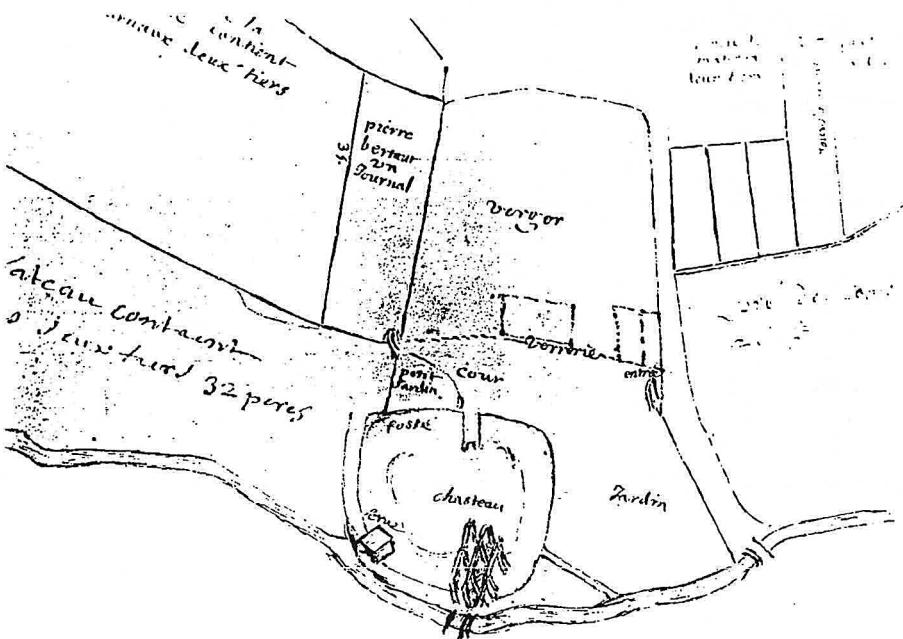


FIG. 2. — Longchamp, plan du XVIII<sup>e</sup> siècle  
(Arch. dép. Côte d'Or, 46 H 828).

7. À Magny-sur-Tille en 1413, la « motte devant le moustier avec les fossés » (B 10426 f° 25 r°) est une motte castrale ; à Premières en 1422, le « meix appelé la mote de Prenieres, pres de l'église » (46 H 28) porte un moulin au XVIII<sup>e</sup> siècle ; à Longeault en 1454 on avoue « la motte de Longeault en laquelle souloit avoir ung chastel » (B 10576, p. 65) ; à Varanges en 1554 : « la maison seigneuriale ... estant assise en une motte fossoyée de foussés plein d'eau vives » (E 369) ; à Magny-lès-Aubigny en 1395 « ladite moute bien maisonnée de trois maisons et ung chaffaul sur la porte » (11 H 130) ; enfin à Saint-Usage en 1418, on amodie deux mottes : l'une est en ruine, l'autre porte une petite ferme (B 3472, f° 7 r°).

Quand le cadastre reste muet, il reste la photographie aérienne qui, en surprenant des anomalies dans l'aspect de la couverture végétale basse, suppose ici un large fossé de maison forte, là les bâtiments mêmes qui occupaient la plate-forme<sup>8</sup>.

Enfin, il reste la trouvaille fortuite : au fond d'un bois, la motte castrale qu'aucun inventaire ne mentionne, sous la maison bourgeoise, l'archère archaïque qui trahit le donjon antique : les cas sont rares, mais ils existent, où aucun autre outil, sinon la persévérence et la chance, n'ont permis de déceler le dernier vestige fortifié. Aussi faut-il rester modeste : aussi soigné soit-il, un inventaire des sites fortifiés ne pourra jamais apporter la certitude de sa totale exhaustivité.

La carte de synthèse de cette étude (fig. 3) n'est donc sans doute pas absolument complète ; de plus, à vouloir être limpide, elle n'est pas non plus objective : il est en effet assez arbitraire de faire rentrer tous les sites repérés dans les deux seules catégories de « château » et « maison forte ». Pour réaliser cet exploit taxinomique, il a tout d'abord fallu écarter, *a priori*, tous les sites atypiques ou trop singuliers dans le paysage bourguignon : ils sont d'un certain point de vue les plus intéressants, mais l'étude quantitative ne supportant pas l'originalité, il a bien fallu faire abstraction de l'*oppidum* mérovingien de Mesmont, de l'éperon de Fauvernay, ou de l'enceinte circulaire de Tart-le-Bas. La carte a été également allégée des quelques rares mottes castrales repérées autour de Dijon, ainsi que de toutes les enceintes villageoises et autres anomalies parcellaires, qui nécessiteraient une approche historique bien différente.

Parmi les sites conservés dans cette étude, il n'a pas toujours été aisément de départir les châteaux des maisons fortes : les identifications des archives ducales sont souvent fluctuantes, parfois aberrantes, puisqu'elles se fondent soit sur la tradition, et emploient une titulature archaïque, soit sur des catégories fiscales, et sont donc sujettes à pressions de la part du propriétaire<sup>9</sup>. De plus, le souci d'établir une barrière entre ces deux catégories, pour avoir fait couler beaucoup d'encre dans les rangs de l'archéologie, n'a pas provoqué la même effervescence

8. Fossés visibles près de la ferme du Bassin à Sennecey, bâtiments visibles sur la plate-forme ronde d'Izeure, (photo R. Goguet).

9. Par exemple la maison forte de Magny-sur-Tille, qui n'a en 1467 qu'un donjon de bois et un pont-levis sans muraille, se fait appeler château, sans doute en l'honneur de la motte castrale qui l'a précédée (E 314). Le château de Mâlain en revanche se fait souvent traiter de maison forte au XVII<sup>e</sup> siècle (E 2079).

dans les couloirs de la chancellerie ducale<sup>10</sup>. Enfin, nombre de maisons fortes essaient de se hisser au rang de château (ce qui sera analysé plus loin), et quelques châteaux, comme celui de Bussy-la-Pesle, rétrogradent au rang de simples maisons fortes, sans pour autant changer de titulature. La carte doit donc présenter l'état des fortifications à un moment donné : en cas de fluctuation d'état, c'est celui de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle qui a été retenu. Ensuite, il faut définir un certain nombre de critères pour qualifier de châteaux ou maison forte les sites que la titulature des archives ne permet pas de classer.

Les archives appellent *château* soit un bâtiment qui se distingue par la puissance de ses fortifications, soit le siège — plus ou moins redoutable — d'une châtellenie, soit un habitat fortifié dont l'origine est antérieure à 1200, soit parfois, semble-t-il, des vestiges de châteaux, comme l'enceinte de Tart, celle de Genlis, ou l'éperon de Fauverney<sup>11</sup>. Pour la présente classification, seul le premier de ces critères a été conservé : les onze châteaux retenus sont tous — ou finissent tous par être — de puissantes forteresses, avec courtines, tours, donjons et canons, équipées en vue de la guerre et pouvant accueillir une garnison importante<sup>12</sup>.

Outre les châteaux, les sources évoquent des *forteresses*, *maisons fortes*, *tours*, *mottes*, ou *maisons seigneuriales*, qui renvoient souvent à la même réalité : il s'agit de la demeure d'un petit seigneur rural, dont la justice s'étend au plus sur une paroisse, et s'arrête quelquefois aux fossés de la maison forte<sup>13</sup> ; quand la motte porte des bâtiments de pierre, une courtine et un pont-levis, l'ensemble reçoit d'ordinaire l'appellation de *forteresse* ou *maison forte*, voire de *château* ; quand les archives parlent de *mottes* ou de *maisons seigneuriales* (plus rarement de *manoirs*), elles décrivent un habitat plus simple, sans courtine, dont les fossés ne sont pas revêtus, et dont le principal élément d'architecture

10. Il semble qu'avant les premiers efforts de fixation de la langue au XVI<sup>e</sup> siècle, les mots techniques comme *château* ou *maison forte* n'ont pas encore atteint pleinement un sens générique et continuent à s'appliquer par tradition à des réalités particulières : on parle de *la* maison forte de tel lieu, mais on ne sait définir ce qu'est *une* maison forte ; le terme peut donc recouvrir des réalités fort différentes selon les usages locaux, les modes, ou les traditions établies. Seules les séries de dénominations identiques émises par un même sujet sur un temps court, d'après une appréciation directe des vestiges, et sans influence des appellations locales (par exemple les cherches de feux), pourraient servir de base d'étude des classifications adoptées par le Moyen Âge.

11. À Tart-le-Bas en 1295, l'enceinte est appelée « la mote dou Chestelet » (B 1298) ; à Fauverney en 1258, on parle encore du *castrum*, alors que l'éperon barré est occupé par un prieuré depuis 1198 (G 318 et G 398).

12. Les châteaux de Crimolois, de Mailly-le-Château et de Tart-le-Bas, qui sont abandonnés précocement, ont été volontairement exclus de l'étude.

13. À Brochon, en 1383, le seigneur a toute justice haute, moyenne et basse... sur sa maison forte !

★ Motte vide, maisonnée ou fortifiée.

★★ Maison forte, appellation attestée par les archives.

★★ Château attesté au XIII<sup>e</sup> siècle et au-delà.

Route attestée par la carte de Cassini en 1763.

— Rivière : cours de 1763.

— Limite de canton.

— Limite des terrains calcaires et alluviaux.

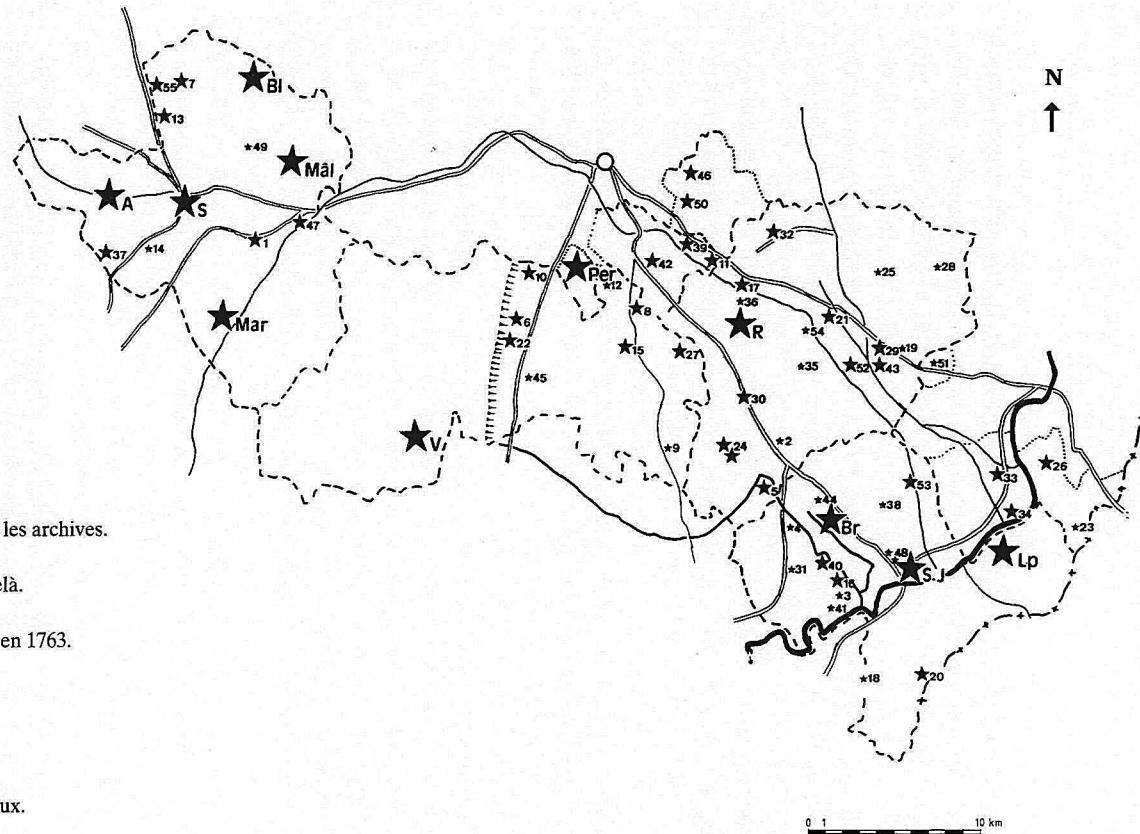


FIG. 3. — Situation des sites étudiés.

## LÉGENDE DE LA CARTE

### MOTTES ET MAISONS FORTES DU XIII<sup>e</sup> AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

- |  |   |
|--|---|
| 1: Agey                                | 29: Longeault                           |
| 2: Aiserey                             | 30: Longecourt-en-Plaine                |
| 3: Arconcey (Esbarres)                 | 31: Magny-lès-Aubigny                   |
| 4: Aubigny-en-Plaine                   | 32: Magny-sur-Tille                     |
| 5: Bessey-lès-Cîteaux                  | 33: Mailly-le-Château                   |
| 6: Brochon                             | 34: Mailly-le-Port                      |
| 7: Bussy-la-Pesle                      | 35: Marliens                            |
| 8: Chevigny-Fenay                      | 36: Menans (Rouvres-en-Plaine)          |
| 9: Corcelles-lès-Cîteaux               | 37: Montoillot                          |
| 10: Couchey                            | 38: Montot                              |
| 11: Crimolois                          | 39: Neuilly                             |
| 12: Domois                             | 40: la Nivelle (Esbarres)               |
| 13: Drée                               | 41: Orsan (Esbarres)                    |
| 14: Échannay                           | 42: Ouges                               |
| 15: Effran (Saulon-la-Rue)             | 43: Pluvault                            |
| 16: Fangy (Esbarres)                   | 44: Pont-Hémery (Brazey-en-Plaine)      |
| 17: Fauvernay                          | 45: Pré de la Motte (Gevrey-Chambertin) |
| 18: Fontaine-aux-Princes (Pagny-le-C.) | 46: Quetigny                            |
| 19: la Fourey (Collonges-lès-Pemières) | 47: Sainte-Marie-sur-Ouche              |
| 20: Franxault                          | 48: Saint-Usage                         |
| 21: Genlis                             | 49: Savigny-sous-Mâlain                 |
| 22: Gevrey-Chambertin                  | 50: Sennecey                            |
| 23: Grand-Canton (Labergement-lès-A.)  | 51: Soirans                             |
| 24: Izeure                             | 52: Tart-le-Bas                         |
| 25: Labergement-Foigney                | 53: Trouhans                            |
| 26: Labergement-lès-Auxonne            | 54: Varanges                            |
| 27: Layer (Saulon-la-Chapelle)         | 54: Verrey-sous-Drée                    |
| 28: Longchamp                          |   |

### CHÂTEAUX EN ACTIVITÉ DU XIII<sup>e</sup> AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| A: Aubigny-lès-Sombernon | Per: Perrigny-lès-Dijon  |
| Bl: Blaisy-Haut          | R: Rouvres-en-Plaine     |
| Br: Brazey-en-Plaine     | S-J: Saint-Jean-de-Losne |
| Lp: Laperrière-sur-Saône | S: Sombernon             |
| Mâl: Mâlain              | V: Vergy                 |
| Mar: Marigny-sur-Ouche   |                          |

militaire est le *chaffaud*, c'est-à-dire la tour-porche, avec ou sans pont-levis. Sur la carte générale, la différence a été gardée entre maison forte et motte sur la seule foi des archives, les vestiges étant insuffisants pour pouvoir opérer une classification plus rigoureuse que celle proposée par la chancellerie ducale.

Les règles étant posées, on peut risquer quelques réflexions à propos de la carte des sites et de leur répartition.

Au contraste géomorphologique entre les cantons calcaires de Sombernon et de Gevrey-Chambertin d'une part, et les cantons alluviaux de Genlis et Saint-Jean-de-Losne d'autre part, répond un contraste dans l'implantation de l'habitat fortifié. Au premier abord, la moitié orientale est beaucoup moins bien pourvue que la moitié occidentale ; rien d'étonnant à cela, puisque ses larges espaces boisés et la sévérité de ses reliefs font que la densité de population même n'a jamais été très élevée. Mais le contraste n'est pas uniquement quantitatif : alors que la plaine de la Saône disparaît sous un manteau de maisons fortes parmi lesquelles émergent quelques châteaux, la Montagne se distingue par des châteaux non seulement nombreux, mais surtout puissants : Vergy, Marigny-sur-Ouche, Mâlain, Sombernon, Blaisy... Ces puissantes forteresses ont soit empêché la création d'habitat fortifié mineur dans leur district (c'est le cas à Vergy et Marigny), soit ont capté — par le biais des relations féodales — ces maisons fortes à leur profit : sur les six maisons fortes repérées à l'est de Dijon, une seule (Verrey-sous-Drée), n'a jamais avoué être un fief de la châtellenie bicéphale de Mâlain-Sombernon<sup>14</sup>. D'ailleurs, il serait trompeur d'affirmer que la maison forte est par essence une dépendance féodale d'un château-seigneur : l'histoire de leur implantation marque toutes les nuances qu'il faut apporter à cette idée.

On connaît l'histoire de l'habitat fortifié ; on connaît surtout son modèle idéal, maintes fois retrouvé sur le terrain et maintes fois recopié par tous les bons manuels : aux horizons du XI<sup>e</sup> siècle et de la tapisserie de Bayeux, le sol de Francie se couvre de féroces Normands, de chevaliers frondeurs, *milites* et *caballarii* en rupture de ban, et de châteaux de bois sur motte, dont la motte seule marque aujourd'hui le paysage. Puis vient le château de pierre, qui est un perfectionnement du château à motte. Enfin, les *milites* du château, à l'étroit dans leurs murailles, demandent à leur tour leur fief et vont y fonder une maison forte, réplique miniature du château de leur seigneur.

14. H. MOUILLEBOUCHE, *Dans les archives des seigneurs de Mâlain*, Cahier du Mesmontois n° 59, Dijon, 1994.

Hélas, cette belle histoire ne peut pas s'appliquer autour de Dijon : un élément fondamental, la motte castrale, y fait défaut. Elle existe, certes, mais elle est trop rare : une à Monculot<sup>15</sup>, tôt abandonnée ; une à Tart-le-Bas, à tort célèbre car il s'agit plutôt d'une enceinte ; une à Franxault, très déformée ; une dernière dans les bois de Premières, spectaculaire, mais sans la moindre mention dans les documents. Une motte par canton, voilà qui est bien faible par rapport aux moyennes nationales, ou à celles des régions voisines<sup>16</sup>.

Si la motte est rare, le château perché semble une tradition précoce : Vergy et Mesmont sont attestés respectivement aux VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles<sup>17</sup>, Mâlain et Blaisy présentent des traces archéologiques de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Dans la plaine, les châteaux les plus anciens ne sont pas emmotés : celui de Mailly, qui semble succéder à un ancien fisc carolingien, est bâti sur une plate-forme ronde sans surélévation<sup>18</sup> ; à Magny-sur-Tille, une ancienne motte castrale, qui a sans doute valu le titre de château à la maison forte qui lui a succédé, dépasse à peine 1 m de hauteur ; quant aux châteaux ducaux (Rouvres, Brazey, Laperrière...) rien dans les vestiges actuels ne permet d'y supposer une surélévation.

Y a-t-il des explications à cette rareté de la motte ? Une première explication consisterait à trouver à la motte une fortification de substitution. Si les seigneurs bourguignons du XII<sup>e</sup> siècle n'ont pas élevé de motte castrale comme leurs homologues du Nivernais, c'est peut-être parce qu'ils lui préféraient un autre type de fortification : celui-ci pourrait être ce que nous appellerons la « motte plane », plate-forme fossoyée sans surélévation, ancêtre et doublet de la maison forte. Cette hypothèse permettrait de rendre compte de la prolifération de mottes vides dans les archives, mottes planes qui ne sont plus nécessairement en rapport avec une maison forte détruite, ni même avec un pouvoir seigneurial local.

On pourrait avancer une autre hypothèse en raisonnant *a contrario* : les pays où les mottes tronconiques pullulent semblent être soit

15. Commune d'Urcy.

16. Les densités de mottes sont très faibles par rapport aux densités de sites observées dans la Nièvre par Brigitte COLAS qui a eu la gentillesse de me faire part des derniers résultats de sa thèse de doctorat en cours d'achèvement. Voir aussi MAERTEN (M.), *Mottes et maisons fortes du Charolais*, Saint-Yan, 1991.

17. Vergy apparaît en 673 dans la *Vita de saint Léger* ; Mesmont, où serait né saint Seine au V<sup>e</sup> siècle, est cité dans un diplôme de 889 : ROSEROT (A.), « Diplômes carolingiens originaux des archives de la Haute-Marne », *B.S.S.H.Y.* t. XLVII, p. 527, texte 16.

18. HOURS (H.-E.), « Le sort d'un grand fisc carolingien des bords de Saône : Mailly-le-Château », Acte du 103<sup>e</sup> congrès national des Sociétés Savantes, Paris, 1979, p. 41 à 50.

des zones de conflits féodaux où les princes se disputent des positions stratégiques et marquent leur avancée par ces petites *munitiones*, soit des régions où la défaillance du pouvoir central ou intermédiaire donne toute latitude à une petite aristocratie foncière, presque agraire, pour fortifier sa demeure et élever des mottes pour y loger ou chasser tous ses vassaux et ses cadets<sup>19</sup>. Tel n'est donc pas le cas autour de Dijon : quel voisin pourrait bien lutter contre le duc ? Les évêques d'Autun et de Langres ont bien vite perdu toute ambition belliqueuse, et la frontière de la Saône est trop ancienne pour que personne ne veuille la contester militairement. Le duché est stable sur ses marges : il l'est aussi à l'intérieur. Si les petits bâtisseurs de mottes n'ont pas pu proliférer aussi vigoureusement qu'ailleurs, c'est qu'il y avait sur place une autorité capable de bloquer assez tôt le processus d'émitement du pouvoir : cette autorité est exercée dans la plaine par le duc, dans la Montagne par les seigneurs des châteaux. Aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les châteaux perchés sont en effet entre les mains des plus grandes familles de Bourgogne : des proches du duc, des seigneurs de souche royale, qui commencent à former un monde fermé, strictement endogame, et militairement assez puissant pour ne pas avoir à supporter que de petites mottes castrales viennent faire de l'ombre à leur château.

Voilà donc deux hypothèses plausibles à la rareté des mottes ; reste à expliquer l'autre originalité révélée par l'inventaire : l'exceptionnelle densité des mottes planes et des maisons fortes, et la date relativement tardive de leur développement dans les environs de Dijon.

#### UN PROBLÈME PARTICULIER : LA MAISON FORTE<sup>20</sup>

Les problèmes de l'apparition de la maison forte peuvent se poser selon trois points de vue. D'un point de vue social, en cherchant qui, quelle nouvelle ou ancienne classe sociale, fait bâtir ces édifices. Ensuite, la maison forte pose un problème juridique et politique, puisqu'elle est souvent dotée d'un droit de justice, d'un pouvoir banal, et

19. BUR (M.), *La formation du comté de Champagne (950-1150)*, Nancy, 1977.

20. Sur ce sujet, voir notamment BUR (M.) (s.d.), *La maison forte au Moyen Âge*, Paris, 1986. On trouvera des éléments de comparaison dans AFFOLTER (E.), PÉGEOT (P.), VOISIN (J.-Cl.), *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche-Comté. Vestiges de fortifications de terre et de maisons fortes*, Nancy, 1986 ; et dans GIULIATO (G.), *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Nancy, 1992.

qu'elle est par nature un lieu de résistance à tout pouvoir coercitif. Mais d'abord, elle pose un problème architectural, puisqu'elle induit la création d'une forme architecturale nouvelle, durable, et appelée à une assez longue postérité.

Du point de vue de la forme, la maison forte ne présente pas de règles strictes. Elle peut se présenter sous l'aspect d'une plate-forme fossoyée et fortifiée, d'une tour, fossoyée ou non, d'un espace clos d'une muraille souvent formée par la face aveugle des bâtiments, voire par un édifice perché sur quelque piton. Les réalisations les plus accomplies sont régulièrement appelées *forteresses*, alors que les *mottes* et les *maisons seigneuriales* ne sont que des ébauches de maisons fortes. Mais la forme la plus répandue présente généralement un fossé en eau, le plus souvent carré, un pont de préférence levé, et une plate-forme restreinte mais fortifiée, où quelques tours sont de rigueur. Dans les descriptions des aveux de fief et dans les vestiges conservés, il semble que la maison forte tend vers le modèle idéal d'un bâtiment carré cantonné de quatre tours et fossoyé de plusieurs fossés. Mais ces vestiges et ces descriptions sont tardives (XVe siècle pour les premiers dénombremens détaillés), et l'on connaît peu de chose sur l'aspect des premières maisons fortes. Quelques exemples de sites précocement abandonnés<sup>21</sup>, plus quelques exemples de fouilles extérieures au secteur considéré<sup>22</sup>, peuvent faire conjecturer que la maison forte du XIII<sup>e</sup> siècle n'était pas aussi luxueuse que ces réalisations achevées du XV<sup>e</sup> siècle. La plate-forme y est plus souvent de forme ronde, les bâtiments plus souvent de briques et de torchis, et il est probable que les premières enceintes étaient généralement de bois ou de terre, comme elles se présentent encore sur le site de la Fontaine des Princes ou dans le site disparu de l'enceinte du Grand Canton.

On a pu dire que la maison forte était un modèle réduit de château, une forteresse pour châtelain au petit pied. Il faut en fait modérer cette considération, en rappelant tout d'abord les lacunes de la documentation sur ces châteaux antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle qui auraient servi de modèle à ces maisons fortes. Ces châteaux précoce étaient souvent bien plus petits qu'au XV<sup>e</sup> siècle, et si les archives du XIII<sup>e</sup> siècle mentionnent parfois des murs construits « à pierre et à chaux », c'est preuve

21. Enceinte de la Fontaine aux Princes à Pagny-le-Château, et enceinte du Grand Canton à Labergement-lès-Auxonne, vraisemblablement abandonnées avant le XIV<sup>e</sup> siècle.

22. PESEZ (J.-M.) et PIPPONNIER (Fr.), « Villy-le-Moutier, recherche archéologique sur un site de maison-forte », *Château-Gaillard*, t. VI, Caen, 1973.

que les matériaux ordinaires de ces premiers châteaux étaient plutôt le bois et la pierre sèche. Il serait donc plus sage de dire que la maison forte et le château sont, au XIII<sup>e</sup> siècle, construits selon les mêmes connaissances techniques, selon les mêmes modèles collectifs, et sous les mêmes influences. L'une de ces sources d'inspiration est peut-être la ville, la cité, avec ses murailles, ses tours et ses fossés. Une autre source a pu être la motte castrale, avec ses enceintes de bois, son donjon, et ses fossés souvent circulaires. Enfin, il est possible qu'il y ait eu une filiation plus ou moins directe entre la *villa* du Bas Empire qu'Isidore de Séville décrit entourée de fossés (*vallum*), la *villa* carolingienne souvent fossoyée, et les prototypes de maisons fortes. Cette hypothèse est bien sûr fragile, à cause des nombreux chaînons manquants qu'elle met en œuvre ; elle sous-entend que le XIII<sup>e</sup> siècle n'engendre pas les maisons fortes, mais qu'il se contente de mettre un nom et de donner une existence légale à un pouvoir cacique ancien, habitué de longue date à personnaliser sa résidence en l'entourant d'un fossé.

Du point de vue des structures sociales, cette hypothèse du pouvoir cacique peut se reconnaître parfois dans l'antériorité de l'implantation de la famille seigneuriale sur celle de la maison forte. Ainsi à Bessey-lès-Cîteaux, où des sires de Bessey sont attestés dès 1052 alors que la maison forte de Bessey n'est avouée pour la première fois qu'en 1272<sup>23</sup>. On a objecté à cette ancienneté du pouvoir local le fait que la maison forte est le plus souvent en lisière du bâti médiéval, et donc postérieure à celui-ci ; mais l'objection est fragile, puisque les vestiges extérieurs au village ont eu beaucoup moins de risques d'être détruits et de disparaître que ceux qui se trouvaient en position plus centrale.

Plus souvent, le premier occupant de la maison forte est un nouveau venu au village. À Bessey, les seigneurs du nom semblent entrer en concurrence avec les Taffu étudiés par J. Richard, *milites* du château de Vergy qui s'installent dans leur fief de Bessey en 1254, et y avouent maison forte dès 1283<sup>24</sup>.

Sur les quatre cantons considérés, quatre textes seulement donnent à voir la genèse de maisons fortes : il s'agit de Neuilly en 1223, d'Izeure en 1227, de Quetigny en 1250 et d'Échannay en 1267<sup>25</sup>.

23. COURTÉPÉE (C.), t. II p. 461.

24. RICHARD (J.), *Les ducs de Bourgogne...* p. 262, et « Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 1960.

25. Échannay : B 10424, f° 68, v°. Izeure : 11 H 693. Neuilly : B 10471, cote 73. Quetigny : G 132 (cartul.) et G 380.

À Échannay, Jehan de Naeles se déclare damoiseau ; il ne tient du duc que sa maison, et demande l'autorisation de « l'enforcir », ce qui a été fait par le creusement d'un fossé quadrangulaire. Mais les sources manquent ici de détails, puisqu'on ignore qui est ce Jehan de Naele, et pourquoi il tient à bâtir maison forte. Néanmoins, il ne semble être ni un cacique local, ni un chevalier issu d'une mesnie castrale.

Le cas d'Izeure se rapproche plus des modèles établis, puisqu'en 1227, ce sont deux seigneurs chevaliers, *dominos... milites de Issora*, qui prétendent entourer de fossés leur maison. Le pouvoir est ici antérieur à la forteresse, et est peut-être à mettre en relation avec une avouerie de l'abbaye de Cîteaux.

À Quetigny, les archives plus précises du chapitre de Saint-Étienne sont plus circonstanciées sur l'apparition de la forteresse de Huot de Quetigny. Celui-ci, qui n'a sur ce finage ni justice ni seigneurie, y établit en 1250 un « chaffaud », un pont-levis et des fossés, sans l'autorisation de l'abbé de Saint-Étienne, qui en appelle à la duchesse. L'affaire semble alors d'importance, puisqu'elle est mise en suspens jusqu'à l'arrivée du duc qui, finalement, laissera construire. On aimerait connaître l'origine de ce Huot, Huon ou Hugues de Quetigny, qui est dit écuyer en 1250, damoiseau en 1254, et chevalier en 1272<sup>26</sup>. Il paraît jouir d'une considérable fortune, mais son petit-fils Jean, en 1309, vend les acquêts de son aïeul et devient cordonnier à Dijon<sup>27</sup> : il est donc légitime de supposer que Huon était lui-même d'assez humble origine, gens de métier ou bourgeois de Dijon, qui construit son titre à force, comme il construit sa maison forte.

Par ces trois exemples, on aura compris qu'il n'y a pas de modèle unique d'implantation de la maison forte. Il existe une mode, une tendance, vers 1250, à construire de l'habitat fortifié mineur à la campagne ; à partir de 1266, ces bâtiments nouveaux reçoivent les noms génériques de « motte » ou de « maison forte », qui étaient employés bien plus tôt dans le reste de la France, mais qui ne recouvrent pas forcément en Bourgogne des structures dont la genèse ou l'assise juridique est partout homogène.

L'assise juridique de ce type d'habitat peut parfois être très frêle, puisque certaines maisons fortes, comme celles de Quetigny ou d'Échannay, ne sont pas même chef-lieu de seigneurie. Bien que cette opinion

26. G 380.

27. G 381.

soit controversée<sup>28</sup>, il semble que le droit de justice soit assez rarement associé à la maison forte : sur une cinquantaine de sites retenus, six seulement possèdent des droits de justice, et il n'y a que trois maisons fortes (Brochon, Magny-lès-Aubigny et Pluvault), qui sont formellement associées à un droit — le plus souvent théorique — de haute justice, sans pour autant que cette justice soit plus particulièrement attachée à la forteresse qu'à la seigneurie en général<sup>29</sup>. Il convient donc d'être prudent avant de vouloir à tout prix faire de la maison forte le centre de commandement obligé d'une seigneurie laïque.

Il faut également être prudent avant d'affirmer que la maison forte est, en Bourgogne, le centre d'exploitation du domaine seigneurial.

Les châteaux d'une certaine importance, c'est-à-dire les châteaux ducaux et tous ceux qui sont chef-lieu de châtellenie, ou plutôt qui nomment châtellenie la seigneurie qu'ils dominent, ont bien souvent un domaine propre, amodié à l'année ou affermé, et des bâtiments d'exploitation liés au château. Les châteaux du duc ont en outre un cheptel, que les cahiers de comptes des châtelains permettent d'appréhender avec une assez bonne précision.

La maison forte semble elle aussi posséder cette double vocation militaire et agricole. Un exemple extérieur précoce, celui de la construction de la maison forte de Guillerval dans la Beauce vers 1150 atteste que l'abbé de Saint-Denis Suger entreprit de faire construire cette forteresse pour défendre la ferme et les granges du domaine seigneurial<sup>30</sup>. Un tel exemple d'antériorité de la fonction productive sur la fonction défensive ne s'est pas rencontré dans le cadre de la présente étude ; il doit cependant être gardé en mémoire. L'exemple inverse, d'un habitat fortifié qui se dote de terres, est attesté plusieurs fois, notamment à Quetigny : après avoir bâti son « chaffaud » en 1250, Huon achète 150 journaux de terre entre 1250 et 1275. En 1279, sa fille renonce à sa part d'héritage au profit du fils de Huon, André, qui réalise encore neuf transactions foncières entre 1279 et 1295. Le domaine est alors considérable, mais il n'y est jamais fait mention ni de bâtiments d'exploitation, ni de mise en valeur directe<sup>31</sup>.

28. D'autres études sur la Bourgogne semblent indiquer que dans d'autres bailliages, le droit de justice était associé plus souvent à la maison forte. Cf. PESEZ (J.-M.) et PIPPONNIER (Fr.), « Les maisons fortes bourguignonnes », *Château-Gaillard*, t. V, Caen, 1972.

29. Brochon en 1383 (B 11667, cote 5), Magny-lès-Aubigny en 1474 (B 11722, f° 100 r°), Pluvault en 1474 (B 11722, f° 106 r°).

30. SUGER, *Liber de rebus in administratione sua gestis*, éd. Lecoy de la Marche, Société d'Histoire de France, t. 43.

31. G 380 et G 381.

Les sites où existent des indices d'activité agricole sont pourtant nombreux : plusieurs descriptions parlent de granges, d'écuries, d'étables<sup>32</sup>, plusieurs sites ont gardé des bâtiments de fermes, parfois encore appelées « la ferme du château », comme à Magny-sur-Tille, alors que le château a disparu. Les quelques inventaires de biens meubles étudiés par Fr. Piponnier attestent parfois l'existence d'outils, voire de bétail, dans la maison forte<sup>33</sup>. Néanmoins, tous ces exemples sont tardifs ; rien n'est démontré sur le rôle économique de la maison forte avant la guerre de Cent Ans, et c'est plutôt la confusion avec les *manoirs* anglais qui tient lieu d'argument suprême pour affirmer la vocation agricole et domaniale de la maison forte<sup>34</sup>.

La vocation défensive et militaire de la maison forte semble être une certitude acquise *a priori*, mais doit néanmoins être nuancée : certes, il faut parfois de gros moyens pour en venir à bout, comme en témoigne une lettre du bailli de la Comté qui appelle tous les nobles de la prévôté de Montmirey, en 1345, à venir le rejoindre avec « tout ce que vous pourez havoir de artillement pour assieger une fort maison<sup>35</sup> ». Mais en général, leur valeur militaire semble bien plus humble.

Le duc néanmoins ne s'en désintéresse pas : à Quetigny, Hugues IV intervient en personne pour laisser construire la maison forte, et les exemples de Neuilly, d'Izeure et d'Échannay semblent prouver que celui-ci revendique des droits sur toutes les fortifications établies dans son duché. Peut-on affirmer pour autant que toutes les forteresses de quelque importance aient été jurables et rendables au duc ? Les lacunes des sources interdisent de l'affirmer, comme elles interdisent d'apporter un contre-exemple, puisque, si quelques châtelains ont eu l'habileté de ne jamais avouer leur maison forte jurable, ils n'ont jamais eu l'imprudence de la proclamer non jurable et non rendable.

Une étude fondée sur les seules archives duchales pourrait aussi amener à conclure que toutes ces forteresses étaient tenues en fief du

32. Grange sur la motte de Labergement-Foigney en 1446 (1 H 164, f° 90 v°) ; grange devant la motte de Labergement-lès-Auxonne en 1422 (B 10564, cote 4) ; « trois grandes estables pour loger chevaux et austre bestails » à Layer (commune de Saulon-la-Chapelle) en 1574 (E 573) ; grange sur la motte d'Amont à Magny-lès-Aubigny en 1395 (11 H 130) ; « près d'icelle motte une ou deux granges et maisons » en 1449 à Soirans-Foufrans (Peincedé t. VII p. 40) ; « le doingeon ensemble la grange » à Tart-le-Bas en 1372 (B 10520, cote 431), etc.

33. PESEZ (J.-M.) et PIPPONNIER (Fr.), « Les maisons fortes bourguignonnes », *Château-Gaillard*, t. V, Caen ; citant B 2154, B 2155 et B 3168.

34. Pour éviter la confusion, voir BLOCH (M.), *Seigneurie française et manoir anglais*, Paris, 1960.

35. B 11733.

duc ; mais l'étude des archives privées apporte au moins un contre-exemple flagrant, dans la maison forte de Coyon-Sainte-Marie<sup>36</sup>, qui est citée dix fois dans les archives de la seigneurie de Mâlain, et pour laquelle aucun aveu ne fut jamais rendu au duc<sup>37</sup>.

Même quand il n'en est pas le seigneur féodal, le duc semble avoir quelques droits sur l'habitat fortifié. Ainsi, Eude IV, en 1347, prie les seigneurs de Mâlain de donner la maison de Coyon, sur laquelle il n'a aucun droit seigneurial, en fief à Perrinet le Cornuz, à condition que celui-ci en répare les murailles<sup>38</sup>. Cette même prérogative s'exerce dans des dispositions plus générales en 1408, lorsque Jean-sans-Peur ordonne que toutes les forteresses soient mises en état de se défendre, ou bien détruites<sup>39</sup>. Le duc n'avait sans doute pas la possibilité de faire partout exécuter ses ordres, mais celui-ci semble avoir eu quelques conséquences : de 1400 à 1450, le nombre de mottes vides « ou souloit etre une maison forte » augmente, alors que le nombre d'aveux de maisons fortes diminue en proportion (fig. 4).

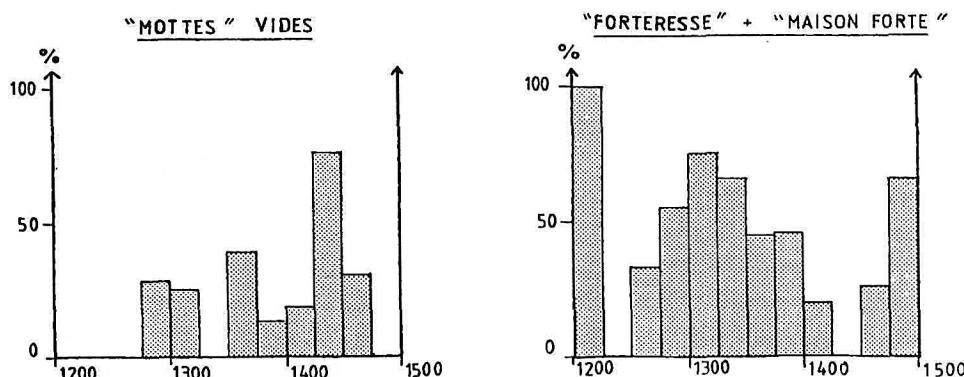


FIG. 4. — Histogrammes des fréquences des termes rencontrés dans les textes d'archives, en proportion, de 1 200 à 1 500.

36. Aujourd'hui Sainte-Marie-sur-Ouche.

37. Voir MOUILLEBOUCHE (H.), *Dans les archives des seigneurs de Mâlain...*, à paraître dans le tome XXXVII des *M. C.A.C.O.*

38. PETIT (E.), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, 8 vol, Paris, 1855 - 1905, texte n° 8361.

39. B 11844.

Cette longue crise des maisons fortes pendant la guerre de Cent Ans est donc induite d'une part par une récession économique et démographique, mais aussi par une politique ducale d'optimisation des défenses du duché. De même, la période d'apparition de ces forteresses privées, dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, peut être expliquée par l'évocation de la croissance économique, mais aussi par celle de la volonté — où du laissé-faire — ducale. Il n'est en effet pas imaginable qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que les ducs de Bourgogne négocient ou guerroient pour que tous les châtelains du duché leur rendent hommage pour leurs places fortes, ils se désintéressent totalement de l'implantation de ce second réseau des forteresses mineures. Dans plusieurs cas, comme à Quetigny, le duc semble en encourager la construction. *A contrario*, jamais il n'intervient pour demander la démolition des nouvelles constructions. En fin de compte, tout se passe comme si le duc voulait faciliter la mise en place des maisons fortes pour miner — ou plutôt miter — le pouvoir des seigneurs châtelains, ou pour se doter d'un réseau de contrôle et de défense du territoire, dont il n'a pas l'initiative, mais dont il garde le contrôle par le biais des devoirs de fief : une « privatisation » de la défense du territoire en quelque sorte.

Le problème du contrôle de ce deuxième âge de l'*incastellamento* par le pouvoir ducal est donc particulièrement intéressant, puisqu'il met en cause la capacité de ce pouvoir à dépasser les simples relations féodo-vassaliques pour agir en vue d'un intérêt général, ce qui tendrait à démontrer la précocité de la notion d'État dans l'administration politique des Grands Ducs d'Occident.

#### LES AVATARS DE LA MAISON FORTE

Que reste-t-il aujourd'hui de ces forteresses qui ont été le squelette militaire de l'organisation des campagnes ? Quelles ont été les conséquences de cinq siècles d'occupation et d'adaptation de ces sites, et comment, aujourd'hui, se manifeste dans le paysage et dans le patrimoine historique l'existence et la survivance de l'habitat fortifié mineur ? Pour être simple, on pourra se contraindre à ne distinguer que trois cas : celui de l'échec précoce, qui entraîne une disparition des vestiges de pierre ; celui de l'adaptation, qui habille la maison forte d'une fonction qui ne lui était pas primitivement destinée ; enfin celui du succès : la forteresse médiévale garde son rôle d'habitat aristocratique, et suit la mode et l'évolution des formes liées à cette fonction.

L'échec d'une maison forte, ce peut être une destruction par fait de guerre, une démolition sur ordre ducal ou royal, un abandon pour motif économique, ou tout simplement un arrêt dans le processus d'évolution des fortifications : la forteresse de bois du XIII<sup>e</sup> siècle qui ne parvient pas à se couvrir de pierre au XIV<sup>e</sup> siècle risque de perdre son statut social ; les aveux lui accordent encore le titre de « motte et maison », ou « maison seigneuriale », mais plus pour très longtemps. Rapidement, elle devient une motte vide, à laquelle s'attache encore le souvenir d'un château.

Dans le pire des cas, il ne reste aucune trace de la défunte maison forte : à Trouhans, à Varanges, les forteresses attestées par les archives ont totalement disparu du paysage ; quelques indices permettent cependant de les situer sous l'actuelle zone bâtie, en lisière du village médiéval ; à Sainte-Marie-sur-Ouche, il faut toute la précision des archives pour retrouver, « près de l'église » et « près de la fontaine », une discrète moulure polychrome qui semble le dernier vestige de la puissante maison forte inféodée au château de Mâlain<sup>40</sup>. Hors des agglomérations, il reste à l'archéologue l'espoir de retrouver les traces des fossés sur les photographies aériennes : à Izeure par exemple, de superbes clichés de R. Goguey révèlent le tracé circulaire d'une forteresse disparue dès le XIV<sup>e</sup> siècle, qui n'a pas laissé la moindre ondulation visible dans les labours profonds, et que même les cadastres du XIX<sup>e</sup> siècle avaient ignorée.

Les dégradations des vestiges de terre ont été très importantes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Pourtant, certains sites fossoyés ont pu résister très longtemps à l'action de l'érosion naturelle et humaine : à Longeault par exemple, les archives attestent que la maison forte est une « motte vide » depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Or, cette plate-forme existe toujours, très nettement dessinée sur les photographies aériennes de R. Goguey, et visible encore sur le terrain où un fossé d'une dizaine de centimètres de profondeur souligne sur trois côtés la forme quadrangulaire de la plate-forme. La conservation peut même parfois être spectaculaire, comme à Soirans-Fouffrancs, où la maison forte a conservé, outre son fossé quadrangulaire encore en eau, un héritage visible des bâtiments de sa basse-cour sous la forme d'une exploitation agricole rebâtie au XIX<sup>e</sup> siècle, et dont les bâtiments s'orientent encore résolument vers la place depuis longtemps déserte du château de leur seigneur (fig. 5).

Il est toujours délicat d'essayer de deviner les infrastructures de ces plates-formes à partir des reliefs qui en subsistent. Les exemples qui ont pu être fouillés, comme celui de Perrigny-lès-Dijon, montrent que le

40. B 10773, cote 47, et Bibliothèque municipale de Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/2 cote 1.

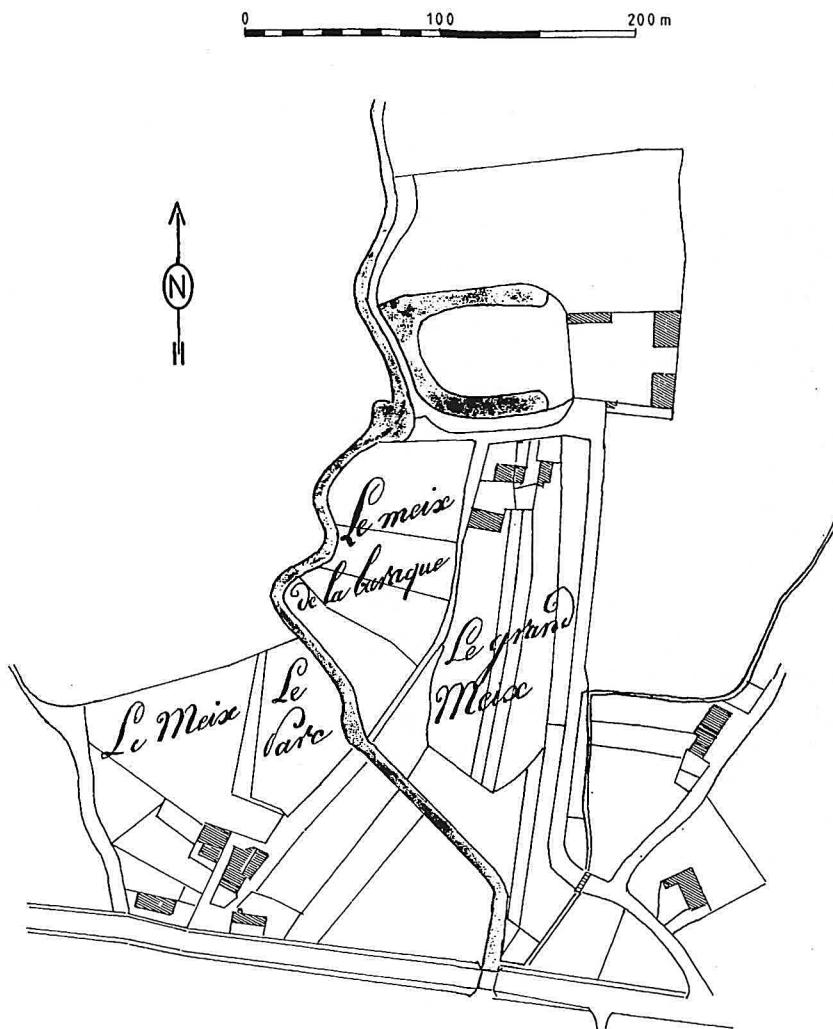


FIG. 5. — Cadastre de Soirans-Fouffrancs, section A, 1824.

fossé réel peut être bien plus large que le fossé apparent après remblaiement. De plus, l'importance de la motte n'est pas forcément proportionnelle à celle du château : à Magny-sur-Tille, une plate-forme de près de 60 m de diamètre portait au xv<sup>e</sup> siècle un simple bâtiment de bois recouvert de tuiles<sup>41</sup>, alors qu'à Montoillot, le petit tertre d'une

41. E 314.

trentaine de mètres de diamètre suffisait à porter une puissante tour de pierre, dont la masse impressionnait encore l'abbé Courtépée<sup>42</sup>. Enfin, ces vestiges de terre sont toujours déformés par la présence ou l'absence de décombres. Un petit château effondré sur lui-même laissera des traces topographiques hypertrophiées, alors que les soixante-deux toises du logis de Rouvres-en-Plaine, soigneusement démontées et réutilisées, ne laissent aucune trace dans le paysage. Ainsi, même si, généralement, l'importance d'une maison forte est proportionnelle au diamètre visible de sa plate-forme, il faut toujours rester prudent si cette impression n'est pas confirmée par les archives.

À tout bien considérer, ces disparitions de maisons fortes sont plutôt une chance pour l'archéologue, qui possède encore sur le terrain les traces visibles d'une plate-forme ancienne qui n'a pas été remaniée au cours des siècles, et qui a pour ainsi dire fossilisé l'aspect de l'habitat lors de son dernier abandon. Ces vestiges de terre sont précieux et fragiles ; la plupart constituent d'exceptionnelles réserves de fouilles ; tous méritent un relevé soigneux afin que soit préservés pour les chercheurs futurs ces très humbles avatars qui nous parlent des seigneurs du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est parfois plus difficile pour l'historien de tirer parti d'un bâtiment qui n'a pas eu la chance de disparaître totalement, mais qui a continué après sa carrière aristocratique une carrière plus laborieuse. À Drée par exemple, il est fort probable que le dernier vestige de la maison forte citée en 1461<sup>43</sup> est la grosse ferme quadrangulaire qui verrouille au nord la vallée où s'étend le village ; on y remarque bien quelques fenêtres à accolade, une trace d'archère, deux bâtiments saillants suspects, mais aucun vestige irréfutable d'un bâtiment médiéval fortifié : les impératifs de la vie agricole ont vraisemblablement fait disparaître tours, portes et fossés. Le cas est identique à Savigny-sous-Mâlain, où le manoir des Cercey, après le XVI<sup>e</sup> siècle, tombe en roture et devient ferme, pour le plus grand dommage de son mur d'enceinte. Mais la Fortune lui est à nouveau favorable depuis quelques années, puisque ses nouveaux propriétaires ont su mettre en valeur et restaurer le caractère médiéval de cette vieille ferme abandonnée. À Verrey-sous-Drée, la chute a été plus tardive, et la maison forte a eu le temps de s'orner au XVII<sup>e</sup> siècle de superbes portails sculptés, avant d'immerger ses tours et ses travées ioniques dans l'humilité de la vie agricole<sup>44</sup>.

42. COURTÉPÉE (C.), t. III p. 79.

43. B 11517.

44. Voir VIGNIER (Fr.), *Châteaux de Côte-d'Or*, Paris, 1967, et Inventaire général, *Côte-d'Or : canton de Somberton*, Paris, 1977, p. 442 et 456-457.

On remarquera que ces trois exemples de récupérations des bâtiments fortifiés ont été trouvés dans la moitié orientale de la zone étudiée : la raison en est sans doute l'abondance de la pierre dans le bailliage de la Montagne. Partant, les maisons fortes ont été précoce-ment bâties « a pierres et a chaux », et les récupérateurs ne se pressaient guère pour les démonter après abandon : elles ont donc pu longtemps servir de refuge aux humbles ou aux moins humbles. Dans la plaine en revanche, la pierre est rare et chère ; la maison forte de bois et de « loiches » disparaît sans laisser de trace, celle de brique ou de pierre aussitôt abandonnée, voire seulement démodée, est dépecée pour les besoins d'une autre construction ; l'habitat des humbles est de bois et de terre, l'habitat de pierre garde toujours un caractère un peu noble<sup>45</sup>.

Dans la plaine encore, le cas de la maison forte de Layer<sup>46</sup> fait figure d'exception, presque de miracle : ce bâtiment n'est jamais parvenu à se hisser jusqu'au rang de château, et il a pu échapper, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, à tous les périls qui sont venus à bout de châteaux et maisons fortes bien plus redoutables. Aussi, il reste à Layer un exemple quasi intact d'une maison forte de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, mais qui résiste bien mal aux injures des temps modernes<sup>47</sup>.

Si le beau donjon carré et les restes de fossés permettent sans aucun doute d'identifier Layer comme une maison forte, il faut néanmoins souligner que la plus grande prudence s'impose avant de traiter de maison forte la première ferme un peu massive, un peu défensive, un peu archaïque : la Rente Logerot de Marsannay, qui pourrait passer pour un paradigme de maison forte, n'est en fait qu'une ferme du XVI<sup>e</sup> siècle, à vocation faiblement défensive, et qui ne s'est jamais comptée au nombre des maisons seigneuriales.

Inversement, des édifices de peu d'attraits peuvent être les continuateurs d'une ancienne demeure fortifiée, voire en avoir conservé quelques murs : à Quetigny, c'est une coquette maison bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle qui cache soigneusement, entre ses fossés comblés à une date récente, les fondations de la forteresse de Huot ; à Laperrière-sur-Saône, le château ducal passe pour avoir été rasé ; pourtant, sur la par-

45. Un exemple de récupération de pierre est connu à Montot en 1377 : « a Symonot Foille-Bois de Montot, qui a trait de la mote de Montot environ quarante manbres de pierre qui estoient en terre en ladite mote dois que li maison qui estoit en ycelle fut abatue, lesquelz manbre de pierre ont esté mis desoubz les soles et que-lonnes de ladite grange du chasteau de Brazey. » (B 3440/2, f° 41 r°).

46. Commune de Saulon-la-Chapelle ; voir VIGNIER (Fr.), « La maison forte de Layer », *M.C.A.C.O.*, t. 31, 1978-1979, p. 100 à 105, et GOGUEY (R.), *ibid.* p. 15.

47. Placée dans l'axe de décollage des Mirages de la B.A. 102, la maison forte subit les dégâts des vibrations dues à leur passage : en 1992, la tour d'escalier en brique du XVI<sup>e</sup> siècle s'est effondrée.

celle qui était encore au siècle dernier entourée de fossés, se dresse une étrange maison-tour qu'on trouverait bien laide si les enduits arrachés ne laissaient apparaître ça et là, entre les baies ouvertes au xx<sup>e</sup> siècle, les puissantes chaînes d'angle du donjon ducal.

De manière générale, le mur ancien est donc plus fragile, plus discret que le fossé ancien, voire que le fossé comblé ; les vestiges en élévation des maisons fortes sont rares, peu spectaculaires, méconnus, et donc menacés : là aussi, la sauvegarde passe par l'inventaire et la prévention.

Reste à examiner le dernier cas d'évolution, c'est-à-dire celui du succès. Quand elle est entre les mains d'une grande famille, quand son emplacement peut présenter un intérêt économique ou symbolique quelconque, la maison forte peut être aménagée et reconstruite de façon à intégrer le rang des châteaux forts<sup>48</sup>. Et lorsque arrivent les grandes révolutions architecturales des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, plusieurs maisons fortes troquent leurs murailles de briques pour des murailles de marbre (métaphoriquement bien sûr). Sur le territoire étudié, cette évolution de la maison forte vers le château d'apparat se découvre au moins dans deux cas connus : ceux des châteaux de Commarin et de Longecourt-en-Plaine. Dans les deux cas, les sites ont gardé de leur origine médiévale les fossés en eau, la plate-forme sans surélévation, les tours d'angle et la basse-cour. Si les bâtiments de Commarin ont été largement reconstruits à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, il suffit à Longecourt de regarder tomber les beaux stucs de Nicolas Lenoir le Romain pour voir apparaître la brique gothique de la maison forte reconstruite à partir de 1459<sup>49</sup>.

Cette volonté d'habiller les restes médiévaux avec des tons plus modernes plutôt que de raser ou de reconstruire ailleurs est sans doute motivée par la volonté de réaliser quelques économies substantielles, mais aussi par un pur désir de conservation et de continuité. À Longecourt, à Commarin, l'aspect antique des tours n'est pas gommé, il est presque mis en évidence, pour affirmer l'antiquité — et donc la noblesse — du lieu. Le même esprit peut être noté dans les châteaux de Châteauneuf et de Mâlain, où des logis de la fin du xv<sup>e</sup> siècle s'appuient sur des donjons primitifs du xiii<sup>e</sup> siècle, dont la conservation semble avoir apporté beaucoup plus de contraintes que d'économies réelles.

48. C'est le cas de Rouvres-en-Plaine, qui est sans doute une simple maison forte quand Robert II l'achète en 1273 (B 10479), et qui deviendra le redoutable château qu'on devine dans les comptes de la châtellenie (B 5742 à B 5845).

49. VIGNIER (Fr.), *op.cit.*, et *Histoire de Longecourt-en-Plaine*, Dijon, 1970.

Même quand il ne reste rien du château, le nouveau bâtiment seigneurial cherche à s'implanter à proximité de l'ancien, soit parce que le site avait été bien choisi, soit plus certainement parce que l'endroit était traditionnellement lié à l'exercice du pouvoir. Près de Saulon-la-Rue, le château d'Effran en est un bon modèle : maison forte citée par les archives dès 1366, le bâtiment est détruit par les flammes en 1655 ; la plate-forme est abandonnée et le château moderne est reconstruit à 500 m environ plus à l'est, où il est toujours visible<sup>50</sup>. Citons encore les cas d'Aiserey, de Longchamp, de Magny-lès-Aubigny, de Montot et de Pluvault, où les fossés de l'ancienne maison forte sont encore visibles dans le parc même du château moderne, ou du moins l'étaient encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'occupation du site n'est d'ailleurs pas toujours continue : à Pluvault, le site est vide en 1809, avant d'être réoccupé par une maison de maître à tourelles d'angle. À Magny-sur-Tille, le premier château du XII<sup>e</sup> siècle s'installe sur une motte castrale près de l'église, la maison forte du XIV<sup>e</sup> ne s'éloigne que de quelques centaines de mètres vers le sud, et le château moderne du XVIII<sup>e</sup> siècle retrouve l'emplacement du château primitif, avant de disparaître dans le tourbillon de la Révolution.

Devant cette pérennité des « espaces de pouvoir », on ne s'étonnera pas que de nombreux vestiges de maisons fortes aient disparus sous des constructions plus récentes, et soient tout particulièrement menacés par les constructions prochaines.

Enfin, même quand il ne reste rien de la maison forte, il en reste au moins une idée, un modèle, dans la mémoire des architectes. La construction en général doit plus à des *habitus*, à des codes sociaux et à un lexique architectural qu'à une stricte fonctionnalité<sup>51</sup>. Et c'est sans doute dans ce domaine que la maison forte a eu le plus d'impact sur le paysage. Les formes de la maison forte (bâtiments fermés, tours et tourelles, fossés en eau), ont enrichi d'autant le lexique de l'architecture nobiliaire et bourgeoise. À Perrigny par exemple, au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'architecte Desgot envisage de raser la moitié du village pour parfaire la symétrie de ses jardins, mais le dessin du château garde un plan carré de forteresse entourée de fossés en eau, et il emprunte encore au château médiéval l'idée d'un fossé

50. 1366 : B 10513 ; 1655 : Abbé O. QUILLOT, *Histoire de Fénay, Chevigny-Fénay, Domois et Saulon-la-Chapelle*, Ouges, 1876 (Manuscrit à la Bibliothèque Municipale de Dijon).

51. Il n'est qu'à regarder les constantes et les variations des pavillons de notre fin de siècle pour comprendre que l'originalité ou même le strict bon sens est toujours inhibé par la contrainte des convenances, des modes, et plus généralement du « langage » architectural.

plus étroit pour enclore les jardins<sup>52</sup>. On pourra objecter qu'à Perrigny, Desgot réutilisait des structures préexistantes, mais les exemples ne manquent pas de constructions tardives, qui n'avaient plus aucunes fonctions défensives, et qui reprennent sans les comprendre des structures ornementales dont l'apparition et la connotation ne trouvent un sens que dans la référence à leur emploi en tant qu'organe défensif au sein du système lexical de l'architecture des maisons fortes.

Au terme de cette étude, il convient donc d'être extrêmement circonspect sur l'impact réel du réseau des maisons fortes dans la société médiévale. Sous ses différents avatars, l'habitat fortifié mineur est aujourd'hui omniprésent dans les campagnes des environs de Dijon, mais il n'en était peut-être pas de même au Moyen Âge. Tout d'abord, la maison forte n'est pas totalement dégradable, et le fossé creusé pour quelques années, voire pour quelques jours, marque pour longtemps la micro-topographie. Ensuite, nombre de petits seigneurs ruraux exerçaient leur pouvoir sans autre « logement de fonction » qu'une maison ou un hôtel dans le village. Enfin, plusieurs maisons fortes furent sans doute des « folies » construites par quelque nouvel annobli en quête de reconnaissance, et n'eurent jamais aucune fonction politique, économique ou militaire.

L'impact de la maison forte est néanmoins considérable dans deux domaines : dans l'emplacement des petits châteaux et maisons de maître qui aujourd'hui encore conditionnent le développement des agglomérations rurales d'une part, et d'autre part dans l'influence qu'elle a pu avoir sur les formes et les structures du lexique architectural moderne et contemporain<sup>53</sup>.

*(Séance du 18 décembre 1991)*

---

52. Plans de Desgot publiés par Mariette au XVIII<sup>e</sup> siècle.

53. Si l'on voulait tirer les conséquences extrêmes de ces réflexions, on pourrait ajouter, presque sérieusement, que le plan d'un château comme Chambord doit tout à celui des maisons fortes ; à Versailles, le Grand Canal n'est-il pas une réminiscence de cet usage strictement nobiliaire du fossé et de l'eau mis en œuvre dans les maisons fortes ? Au Louvre enfin, si la façade orientale emprunte sa colonnade au Parthénon et son immense fossé au château de Vincennes, les trois bassins qui entourent la pyramide égyptienne ne sont-ils pas un ultime hommage aux fossés larges et inutiles des mottes et maisons fortes où les vilains, dit-on, frappaient l'eau pour faire taire les grenouilles ?